



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*A jour au 07.11.2025*

Par la poursuite de sa navigation sur ce site et pour toute commande, réservation de séance, le Consommateur est réputé avoir accepté de se soumettre aux présentes Conditions Générales de vente (« ci-après CGV ») sans restriction ni réserve.

La version en ligne de ces conditions générales de vente à la date de la commande / réservation est la seule opposable et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

<b>CONDITIONS GENERALES DE VENTE</b>	<b>1</b>
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2 – CAPACITÉ LÉGALE, CERTIFICATION ET ASSURANCE</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES (CONSOMMATEURS)</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 4 – DROIT DE RÉTRACTATION (CONSOMMATEURS)</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5 – COMMANDE</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 6 – PRIX, VARIATION ET CONDITIONS D'EXÉCUTION</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PAIEMENT</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 8 – LIVRAISON, RÉCEPTION ET TRANSFERT DES RISQUES</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 9 – ACCÈS AU SITE, CONDITIONS TECHNIQUES ET SÉCURITÉ</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 10 – INSTALLATIONS EXISTANTES ET MISE EN SERVICE</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 11 – CHAÎNE DU FROID – OBLIGATIONS DU CLIENT PROFESSIONNEL</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 12 – ENTRETIEN, MAINTENANCE ET SYSTÈMES &gt; 4 KW</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 13 – GESTION DES DÉCHETS (DEEE / REP)</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 14 – GARANTIES LÉGALES ET CONTRACTUELLES</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 15 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 16 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 18 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 19 – CONFIDENTIALITÉ</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 20 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 21 – LITIGES ET COMPÉTENCE TERRITORIALE</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 22 – ACCEPTATION</b>	<b>4</b>

<p style="text-align: center;"><b>PRÉAMBULE</b></p> <p>La société AAA – Le Froid Massilien, SARL au capital social de 5 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 951 319 201, établie au 1120 route de Gémenos, Bâtiment A – Chez Gemadom, 13400 Aubagne, exerce son activité dans le secteur du froid, de la climatisation, des pompes à chaleur, des systèmes frigorifiques et de la manipulation réglementée des fluides frigorigènes.</p> <p>Les présentes Conditions Générales de Vente et de Service (ci-après « CGV ») ont pour vocation d'encadrer de manière complète et lisible la relation contractuelle entre la société AAA – Le Froid Massilien (ci-après « le Prestataire ») et tout Client, professionnel ou consommateur, solliciteur d'une prestation ou d'une fourniture.</p> <p>Elles s'intègrent aux devis, bons d'intervention, contrats spécifiques et documents annexes. L'ensemble forme le « Contrat ». Toute commande implique l'adhésion pleine et entière aux CGV.</p> <p style="text-align: center;"><b>ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION</b></p> <p>Les présentes CGV régissent toute intervention du Prestataire, qu'elle concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'installation de systèmes de climatisation (mono-split, multi-split, VRV/VRF) ;</li> <li>• la mise en service et les réglages de matériels thermodynamiques ;</li> <li>• l'installation, la réparation, la mise en conformité ou l'extension de systèmes frigorifiques ;</li> <li>• la manipulation de fluides frigorigènes (contrôle d'étanchéité, recharge, récupération, pesée) ;</li> <li>• la création, rénovation ou entretien de chambres froides ;</li> <li>• les opérations de maintenance préventive ou corrective ;</li> <li>• les dépannages urgents ou programmés ;</li> <li>• la fourniture de matériel, pièces détachées, fluides, consommables.</li> </ul> <p>Toute prestation réalisée par le Prestataire est réputée régie par les présentes CGV.</p> <p style="text-align: center;"><b>ARTICLE 2 – CAPACITÉ LÉGALE, CERTIFICATION ET ASSURANCE</b></p> <p><i>2.1 Certification fluides frigorigènes</i></p> <p>Le Prestataire dispose d'une Attestation de Capacité valide pour la manipulation des fluides frigorigènes.</p>	<p>Les techniciens intervenants sont individuellement titulaires des certifications requises.</p> <p>Une fiche d'intervention, conforme au règlement F-Gas, est remise au Client pour toute manipulation impliquant du fluide.</p> <p><i>2.2 Assurances professionnelles</i></p> <p>Le Prestataire bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale souscrite auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courtier : APRIL Partenaires</li> <li>• Assureur : QBE Europe SA/NV</li> <li>• Contrat n° 23044699449</li> <li>• Portée territoriale : France métropolitaine et DOM</li> </ul> <p>Sont couvertes les activités suivantes selon la nomenclature NOM 03.2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation d'aéraulique et de conditionnement d'air ;</li> <li>• plomberie / sanitaire ;</li> <li>• installations électriques associées aux systèmes thermiques.</li> </ul> <p><i>2.3 Sous-traitants</i></p> <p>En cas de recours à des sous-traitants, ceux-ci ne peuvent intervenir qu'en présentant une attestation d'assurance décennale en cours de validité.</p> <p style="text-align: center;"><b>ARTICLE 3 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES (CONSOMMATEURS)</b></p> <p>Conformément aux articles L111-1 et suivants du Code de la consommation, les devis et documents transmis au consommateur précisent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les caractéristiques essentielles du matériel ou de la prestation ;</li> <li>• le prix TTC et les éventuels frais complémentaires ;</li> <li>• les conditions d'exécution du contrat ;</li> <li>• les obligations d'entretien légal ;</li> <li>• les garanties légales et commerciales applicables ;</li> <li>• les conditions d'exercice du droit de rétractation ;</li> <li>• les coordonnées du médiateur.</li> </ul>
--	--

<p><b>ARTICLE 4 – DROIT DE RÉTRACTATION (CONSOMMATEURS)</b></p> <p>Le Client consommateur dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours lorsque le contrat est conclu hors établissement.</p> <p>Ce droit ne s'applique pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lorsque le Client demande expressément une intervention urgente avant la fin du délai ;</li> <li>• pour les travaux d'entretien ou de réparation strictement nécessaires à la sécurité.</li> </ul> <p>Un formulaire de rétractation est remis avec le devis.</p> <p><b>ARTICLE 5 – COMMANDE</b></p> <p>La commande est réputée ferme dès la signature du devis, la validation électronique ou tout accord écrit.</p> <p>Elle n'est programmée qu'après réception de l'acompte requis.</p> <p>Toute modification doit être convenue par écrit.</p> <p>En cas d'annulation unilatérale, le Prestataire peut facturer une indemnité correspondant aux frais engagés et au préjudice subi.</p> <p><b>ARTICLE 6 – PRIX, VARIATION ET CONDITIONS D'EXÉCUTION</b></p> <p>Les prix indiqués dans les devis sont établis en fonction des tarifs fournisseurs connus. En cas de variation significative des coûts (pièces, fluides, transport), une modification tarifaire peut être appliquée, sous réserve d'information préalable du Client.</p> <p>Toute difficulté technique imprévisible révélée sur site fait l'objet d'un devis complémentaire soumis au Client.</p> <p><b>ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PAIEMENT</b></p> <p>Sauf accord contraire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acompte : 50 % à la commande ;</li> <li>• solde : à la livraison ou à la fin de l'intervention.</li> </ul> <p>Tout retard de paiement entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intérêts au taux légal <math>\times 3</math> ;</li> <li>• indemnité forfaitaire de 40 € ;</li> <li>• suspension possible des prestations en cours.</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 8 – LIVRAISON, RÉCEPTION ET TRANSFERT DES RISQUES</b></p> <p>À la réception du matériel, le Client doit vérifier l'état des colis et signaler toute anomalie.</p> <p>La réception des travaux est formalisée par un procès-verbal.</p> <p>À défaut de réserve dans les 7 jours suivant la mise en service, la réception est réputée acquise.</p> <p>Les risques liés au matériel sont transférés au Client dès la livraison physique.</p> <p><b>ARTICLE 9 – ACCÈS AU SITE, CONDITIONS TECHNIQUES ET SÉCURITÉ</b></p> <p>Le Client doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un accès normal et sécurisé au chantier ;</li> <li>• une alimentation électrique conforme ;</li> <li>• la possibilité d'évacuation des condensats ;</li> <li>• un local ventilé et conforme aux normes.</li> </ul> <p>Le Prestataire peut refuser une intervention présentant un danger ou nécessitant des moyens non prévus (nacelle, cordiste, sécurisation).</p> <p><b>ARTICLE 10 – INSTALLATIONS EXISTANTES ET MISE EN SERVICE</b></p> <p>Le Prestataire n'est jamais responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des défauts préexistants non visibles ;</li> <li>• des malfaçons antérieures ;</li> <li>• des incompatibilités entre ancien et nouveau matériel.</li> </ul> <p>La mise en service suppose que les conditions techniques requises soient réunies.</p> <p><b>ARTICLE 11 – CHAÎNE DU FROID – OBLIGATIONS DU CLIENT PROFESSIONNEL</b></p> <p>Pour les installations destinées au stockage de denrées, le Client doit respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un plan de maîtrise sanitaire (PMS) à jour ;</li> <li>• une surveillance régulière des températures ;</li> <li>• la tenue de relevés réglementaires.</li> </ul> <p>Le Prestataire n'est pas responsable des pertes de stock ni des pertes d'exploitation.</p>
--	--

<p><b>ARTICLE 12 – ENTRETIEN, MAINTENANCE ET SYSTÈMES &gt; 4 KW</b></p> <p>Les systèmes thermiques d'une puissance nominale supérieure à 4 kW doivent obligatoirement faire l'objet d'un entretien périodique légal.</p> <p>Le défaut d'entretien exclut la garantie.</p>	<p><b>ARTICLE 16 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ</b></p> <p>Le matériel demeure la propriété du Prestataire jusqu'au paiement intégral.</p>
<p><b>ARTICLE 13 – GESTION DES DÉCHETS (DEEE / REP)</b></p> <p>Les déchets issus d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont traités conformément à la réglementation REP.</p> <p>Le Prestataire informe le Client des modalités de reprise lorsque le matériel fourni entre dans ce dispositif.</p>	<p>En cas de redressement judiciaire du Client, le Prestataire peut revendiquer la marchandise dans les conditions légales.</p> <p><b>ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE</b></p> <p>Les Parties sont suspendues de leurs obligations en cas de force majeure affectant l'exécution du contrat.</p>
<p><b>ARTICLE 14 – GARANTIES LÉGALES ET CONTRACTUELLES</b></p> <p>Les garanties légales de conformité et de vices cachés sont applicables.</p> <p>Les garanties constructeurs s'appliquent selon leurs conditions propres.</p> <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pièces d'usure ;</li> <li>• dommages causés par une installation non conforme ;</li> <li>• absence d'entretien ;</li> <li>• interventions de tiers non habilités.</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 18 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)</b></p> <p>Le Prestataire agit en qualité de responsable de traitement.</p> <p>Les données collectées sont nécessaires à l'exécution du contrat et conservées pendant la durée légale.</p> <p>Le Client dispose des droits d'accès, rectification, suppression, limitation et opposition, qu'il peut exercer à l'adresse : AAA – Le Froid Massilien, 1120 route de Gémenos, Bâtiment A – Chez Gemodom, 13400 Aubagne.</p> <p>Le Client peut saisir la CNIL en cas de désaccord.</p> <p><b>ARTICLE 19 – CONFIDENTIALITÉ</b></p> <p>Le Prestataire s'engage à garder confidentielles toutes les informations techniques, commerciales ou organisationnelles portées à sa connaissance. Cette clause s'applique également aux professionnels.</p>
<p><b>ARTICLE 15 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ</b></p> <p>La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages matériels directs résultant d'une faute établie.</p> <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pertes de denrées ;</li> <li>• pertes d'exploitation ;</li> <li>• perte de clientèle ;</li> <li>• pénalités contractuelles ;</li> <li>• dommages indirects.</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 20 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION</b></p> <p>Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le Client consommateur peut saisir gratuitement un médiateur dont les coordonnées seront communiquées sur simple demande.</p> <p><b>ARTICLE 21 – LITIGES ET COMPÉTENCE TERRITORIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clients consommateurs : Juridictions du lieu du domicile du Client.</li> <li>• Clients professionnels : Juridictions du ressort du Tribunal judiciaire de Marseille</li> </ul> <p><b>ARTICLE 22 – ACCEPTATION</b></p> <p>Le contrat prend effet à la signature du devis ou du bon d'intervention.</p>

Fait à :

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour accord ».